[](https://www.kla.tv/7353)

L’UE doit devenir un « Etat policier »

**Plusieurs Etats de l'UE changent en ce moment leur législation concernant la surveillance policière, le contrôle et l’espionnage ...**

Le sujet d’aujourd’hui : L’UE doit devenir un Etat policier.  
Plusieurs Etats de l'UE changent en ce moment leur législation concernant la surveillance policière, le contrôle et l’espionnage : un « Etat policier » est en train d’être mis en place sans aucune gêne. Ainsi en Espagne la nouvelle loi de sécurité est entrée en vigueur à Pâques 2015 : la participation à une manifestation sauvage, de même que « twitter » à ce sujet et filmer ou photographier des policiers, est passible d'une amende allant jusqu'à 600 000 euros. Depuis un certain temps en France les « coupables de délit d'opinion » sont emprisonnés, par exemple ceux qui n’ont pas montré le respect moral nécessaire devant les attentats contre Charlie Hebdo : des chauffeurs de taxi, des humoristes et des jeunes.  
Depuis début mai, les services secrets français n'ont plus besoin d'autorisation judiciaire pour intervenir, un seul soupçon suffit. Cela s'ajoute à la surveillance totale.  
En Autriche, une nouvelle loi de protection de l'Etat est en projet : si au travers de mesures de surveillance déterminées, les services secrets autrichiens peuvent mieux estimer s’il y a seulement « un quelconque risque pour la sécurité intérieure », alors les mesures de contrôle sont légales.  
En Allemagne, le Bundestag a voté le 16 octobre 2015 la loi controversée sur la réintroduction du stockage des données.   
C’est en Grande-Bretagne que doit se produire la transformation la plus évidente en un « Etat policier » : dans peu de temps, toute publication sur Internet, sur les réseaux sociaux ou sous forme imprimée aura préalablement besoin d'une autorisation de la police. Quiconque exprimera « des opinions extrémistes » ou qui menacent la « capacité de fonctionner de la démocratie », pourra être censuré. Avec de telles mesures de loi, sont facilités l’établissement du futur gouvernement mondial et le contrôle des citoyens, bientôt complètement mis sous tutelle.  
Nous restons vigilants, bonsoir.

**de uk**

**Sources:**

[www.info-direkt.eu/die-eu-wird-zum-polizeistaat/](https://www.info-direkt.eu/die-eu-wird-zum-polizeistaat/)  
<http://deutsche-wirtschafts-nachrichten.de/2015/05/16/ende-der-freiheit-polizei-staat-ineuropa->  
nimmt-gespenstische-form-an/  
[www.krone.at/Oesterreich/Neues\_Staatsschutzgesetz\_Entwurf\_in\_Begutachtung-Kein\_Geheimdienst-Story-446302](https://www.krone.at/Oesterreich/Neues_Staatsschutzgesetz_Entwurf_in_Begutachtung-Kein_Geheimdienst-Story-446302)  
[www.ndr.de/nachrichten/netzwelt/Massiver-Eingriff-in-die-Grundrechte,schnarrenberger120.html](https://www.ndr.de/nachrichten/netzwelt/Massiver-Eingriff-in-die-Grundrechte,schnarrenberger120.html)

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

---

[](https://www.kla.tv/fr)**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!  
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung&lang=fr)

*Licence: C:\Users\W\Downloads\ccby_transparent.png Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.  
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.